

Lévesque C. 2009. La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances, in N. Gagné, T. Martin et M. Salaun (sous la direction de), *Autochtonies. Vues de France et du Québec*: 455-470. Québec : Presses universitaires de l'Université Laval et Réseau DIALOG.

**LA RECHERCHE QUÉBÉCOISE RELATIVE AUX PEUPLES AUTOCHTONES À
L'HEURE DE LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR ET DE LA MOBILISATION DES
CONNAISSANCES**

par

**Carole Lévesque, professeure
Institut national de la recherche scientifique, Université du Québec
Directrice de DIALOG**

Le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones

La recherche québécoise relative aux peuples autochtones à l'heure de la société du savoir et de la mobilisation des connaissances¹

CAROLE LÉVESQUE

INTRODUCTION

Le monde du savoir est en pleine effervescence. D'une science citoyenne aux savoirs stratégiques, de la démocratisation des connaissances à leur coproduction dans les sciences de la nature comme dans les sciences de la société, d'un questionnement sur le rôle social et éthique des institutions du savoir à la création de nouveaux espaces d'échange, on ne compte plus les initiatives destinées à traverser les frontières disciplinaires, à revoir les modalités de création des connaissances et à s'interroger sur leur circulation, leurs finalités et leurs usages sociaux. Les gouvernements, les grandes institutions internationales, les entreprises, les universités s'engagent de plus en plus dans cette mouvance du savoir où les règles mêmes de la production scientifique sont revisitées et où les projets collectifs, interinstitu-

1. Une première version de ce texte a été produite pour le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Programme des réseaux stratégiques de recherche, en 2005. J'aimerais remercier les collègues qui ont participé aux discussions entourant la production de ce texte, notamment Daniel Salée (Université Concordia), Marie France Labrecque (Université Laval), Carmen Lambert (Université McGill), Danielle E. Cyr (York University) et Joyce Green (University of Regina).

tionnels et interdisciplinaires tendent à remplacer de plus en plus la recherche individualisée, isolée et sectorielle (AUCC, 2002, 2005 ; CSTQ, 2003 ; Gouvernement du Québec, 2001 ; OCDE, 2000 ; OECD, 2000, 2001 ; Unesco, 2005).

Certains programmes des organismes subventionnaires québécois et canadiens offrent déjà du financement aux chercheurs et aux universités afin de favoriser la convergence des questionnements de recherche entre les disciplines et de promouvoir les collaborations entre les universités, d'une part, et les instances gouvernementales, syndicales ou communautaires d'autre part (CMEC, 2005 ; CRSH, 2005). Plus encore, dans le cas du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), un des trois grands organismes subventionnaires canadiens, des programmes de création et de mise en œuvre d'importants réseaux stratégiques de connaissances sont déjà bien implantés. Ces organismes, au moyen de tels programmes, contribuent aux débats internationaux qui animent autant l'université que la société et souscrivent, ce faisant, à la nouvelle société du savoir.

Dans le monde des affaires, dans le domaine de la santé ou de l'éducation, dans le champ des politiques publiques, les nouvelles formules de production, de coproduction et de partage des connaissances renvoient désormais à de complexes systèmes d'échange (*knowledge exchange*), de traduction (*knowledge translation*), de transfert (*knowledge transfer*) ou encore de gestion des savoirs (*knowledge management*). Une littérature scientifique de plus en plus diversifiée examine, analyse et évalue ces transformations, voire les devance en mettant en cause le rôle des chercheurs et de la recherche en sciences sociales, en remettant en question la notion même de connaissance, en s'intéressant aux effets du savoir sur la société ou en favorisant des pratiques de recherche davantage collaboratives et participatives (voir entre autres Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Nowotny, Scott et Gibbons, 2004 ; Lesemann, Boisvert et Saint-Pierre, 2001 ; Ouellet, 2004).

Les changements qui marquent le domaine de la recherche relative aux peuples autochtones depuis le début des années 1990 s'inscrivent aussi dans ces nouveaux courants de pensée, d'action et de remise en question. Des pistes nouvelles s'ouvrent donc pour les chercheurs désireux de participer autant à l'approfondissement et au renouvellement du savoir qu'à la transformation des liens entre le monde universitaire et le monde autochtone et, ce faisant, entre autochtones et non-autochtones. Dans les pro-

chaines pages, l'identification de quelques jalons de l'histoire de ce domaine de recherche, au Québec et au Canada, va permettre de mieux circonscrire sa spécificité au sein des sciences sociales, de prendre la mesure des changements qui le caractérisent, d'identifier les défis qui se posent aujourd'hui à la communauté des chercheurs et d'explorer les avenues susceptibles de transformer à la fois le monde de la recherche, les pratiques de recherche, de même que les relations des chercheurs et des autochtones en matière de recherche.

Plus particulièrement, cette mise en contexte permettra d'introduire le cas de DIALOG, le Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones, créé en 2001 au Québec, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), et financé à la fois par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. DIALOG offre aux chercheurs et aux étudiants qui y sont associés, de même qu'à leurs partenaires des instances et des communautés autochtones, de nouveaux outils de recherche et de synthèse des connaissances et favorise un renouvellement des pratiques et des modes de production de connaissances en regard des questions autochtones.

JALONS HISTORIQUES

Le domaine de la recherche relative aux peuples autochtones est loin d'être nouveau ; sa longue tradition remonte en effet à la fin du XIX^e siècle et s'est développée dans le creuset de l'ethnologie et de l'anthropologie. C'est cependant à la faveur du mouvement naissant d'affirmation identitaire et politique des peuples autochtones, dans les années 1960, qu'il se consolide et s'institutionnalise. Plusieurs universités intègrent alors à leur programme des cours sur la culture, l'histoire, la religion, les systèmes de parenté, la langue des premiers peuples (le premier programme d'enseignement consacré entièrement aux études autochtones a d'ailleurs vu le jour à la Trent University, en Ontario, en 1969). Des équipes se constituent autour de thématiques particulières ou de groupes particuliers ; le programme de recherche en anthropologie du développement de l'Université McGill, qui développa un axe de recherche sur les Cris de la Baie-James dès 1966, en constitue un très bon exemple (Lévesque, 2002a). À l'époque, ce sont évidemment les travaux des anthropologues qui balisent presque exclusivement l'univers de la recherche académique relative aux peuples autochtones. Appelés de par leur formation à séjourner auprès des populations qu'ils étudient, ils produisent notamment des monographies étayées

sur les différentes facettes du mode de vie passé et présent des groupes amérindiens et inuits ou s'intéressent, dans une perspective de changement social et culturel, aux nouvelles conditions d'existence de groupes récemment sédentarisés, à l'avènement du travail salarié chez des populations de chasseurs-cueilleurs, à l'industrialisation, aux relations interethniques, à l'acculturation (pour reprendre le vocabulaire de l'époque).

À partir des années 1970, les efforts de recherche et d'enseignement s'accélérent dans de nombreuses universités canadiennes et québécoises où se manifestent des intérêts grandissants pour les revendications et les droits de ces nouveaux acteurs des arènes politiques québécoise et canadienne. C'est l'époque des grands projets de développement qui mobilisent eux aussi de nombreux anthropologues à travers le pays. Rappelons, à cet égard, le projet hydroélectrique de la Baie-James qui fut à l'origine de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, premier traité de l'ère moderne signé en 1975 par les Cris de la Baie-James et les Inuits du Nord québécois ; rappelons aussi le projet de construction du gazoduc de la vallée du MacKenzie qui mena, également dans les années 1970, au premier exercice public d'évaluation de ses conséquences et de ses répercussions sur l'environnement et sur les populations locales, et qui donna lieu à une commission d'enquête où, pour la première fois, les Inuits et les Dènès témoignèrent en personne de leurs liens étroits avec le territoire et de l'importance d'assurer la pérennité de leurs modes de vie, ce qui entraîna, comme on le sait, le report du projet. Cette époque se caractérise aussi par l'arrivée de nouveaux acteurs dans l'univers de la recherche relative aux peuples autochtones, parmi lesquels des géographes, des linguistes, des sociologues mais aussi, et surtout, des juristes, de plus en plus sollicités à la fois par les associations autochtones et les gouvernements dans les causes de revendications territoriales, et des historiens appelés en renfort dans plusieurs causes judiciaires afin de démontrer notamment l'antériorité de l'occupation du territoire.

Dans les années 1980, époque du rapatriement de la constitution canadienne et des conférences constitutionnelles qui s'ensuivirent, les relations entre l'État et les groupes autochtones s'exacerbent et se traduisent par un plus grand nombre de litiges devant les tribunaux. Une première génération d'universitaires autochtones (avocats pour la plupart) prend désormais une part active dans les grands débats de l'heure, en plus de rejoindre les rangs des professeurs et de former à leur tour des clientèles étudiantes. Les études à caractère juridique, politique et historique se multiplient à la fois en matière constitutionnelle, dans le dossier des revendications terri-

toriales et dans celui de l'autodétermination. Des voix nouvelles se font entendre, notamment celle des femmes autochtones qui luttent pour l'abolition des clauses discriminatoires de la Loi sur les Indiens, à l'encontre des leaders autochtones masculins et celle des autochtones vivant en milieu urbain que les politiques gouvernementales ignorent et dont la population connaît déjà à l'époque une importante croissance. Ces situations sont encore trop peu prises en compte aujourd'hui par les chercheurs, malgré le fait qu'elles illustrent la complexité des enjeux qui caractérisent le monde autochtone et qu'elles font apparaître au grand jour d'autres versants de la réalité autochtone.

L'EFFET CATALYSEUR DE LA COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Au début des années 1990, les études relatives aux peuples autochtones sont désormais bien implantées dans plusieurs universités canadiennes et québécoises et la recherche couvre une gamme très vaste de préoccupations qui vont des relations des autochtones avec l'État-nation aux études féministes, en passant par l'éducation, les langues, les services de santé et les politiques sociales, pour ne citer que quelques grands secteurs. Cependant, la mise sur pied de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1991 leur insufflera une nouvelle impulsion dont les conséquences seront de divers ordres et seront clairement à l'origine d'un virage marqué au sein du monde universitaire (CRPA, 1996).

Trente ans après l'« Étude sur les Indiens contemporains » de Harry Hawthorn et de Marc-Adéland Tremblay², cette commission innovera d'abord en faisant une grande place aux chercheurs autochtones et à la parole des autochtones eux-mêmes dans les études alors mises en œuvre. Ensuite, elle convoquera des spécialistes de tous les domaines et de toutes les disciplines des sciences sociales et des sciences humaines. Enfin, elle

2. Ce rapport rendait compte des travaux de la commission Hawthorn-Tremblay, première commission d'enquête fédérale sur les populations indiennes du Canada. L'initiative revient au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (alors chargé des affaires indiennes) qui demanda en 1964 à l'Université de la Colombie-Britannique « d'entreprendre, de concert avec des savants d'autres universités, une étude sur la situation sociale, éducative et économique des Indiens du Canada et de faire des recommandations utiles ». Cette étude avait été coprésidée par le professeur Harry Hawthorne de l'University of British Columbia et par le professeur Marc-Adéland Tremblay de l'Université Laval au Québec.

favorisera la réalisation d'une multitude de travaux de nature théorique, archivistique, statistique, analytique et empirique à travers le Canada, permettant ainsi de produire un bilan inédit des connaissances sur les premiers peuples (leurs histoires, leurs cultures, leurs savoirs, leurs sociétés, leurs économies, leurs luttes, leurs quêtes autonomistes, leurs aspirations), bilan qui demeure à ce jour une source unique de référence autant pour les chercheurs que pour les étudiants, les instances autochtones et les gouvernements des provinces, des territoires et du pays tout entier.

Bien que le rapport de la commission rendu public en 1996 n'ait pas connu, sur le plan politique, les répercussions et le rayonnement auxquels on se serait attendu étant donné l'envergure des ressources mobilisées pour la circonstance et que la majorité de ses recommandations soient demeurées lettre morte, cette initiative témoigne des avancées du Canada en matière de recherche relative aux premiers peuples. En effet, aucun autre pays des Amériques n'a encore fait une aussi grande place à la connaissance en ce domaine et les retombées à ce chapitre ont été considérables : qu'il suffise de penser aux instituts de recherche en santé autochtone ou aux nouveaux programmes de subvention visant directement les réalités autochtones qui ont vu le jour dans la foulée de la commission ; qu'il suffise d'évoquer depuis lors la hausse des intérêts de recherche en ce domaine de la part des chercheurs et des étudiants, non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi aux États-Unis, en Europe ou en Asie, qui sont de plus en plus nombreux à se pencher sur la situation des autochtones établis au Québec ou au Canada ; qu'il suffise de penser, à une tout autre échelle, aux répercussions dans l'enseignement et la formation lorsque les professeurs mettent à profit les archives de la commission.

CHANGEMENTS ET DÉFIS

Ce sont ces situations, ces événements, cette histoire qui ont contribué à transformer radicalement le paysage de la recherche relative aux peuples autochtones depuis la dernière décennie. En effet, ce domaine de recherche se déploie aujourd'hui dans toutes les sciences sociales et les sciences humaines ; tout en demeurant fortement marquée par l'anthropologie, la recherche relative aux peuples autochtones est désormais présente autant en linguistique, en droit, en histoire et en science politique qu'en géographie, sociologie, éducation, criminologie, sciences environnementales, administration, littérature ou communications. Mais, plus encore, ce domaine de recherche s'inscrit de plain-pied dans l'histoire et le devenir de

l'humanité tout entière. À une époque de changement accéléré et de mondialisation plurielle, il est un lieu où se formule notamment la question des rapports entre les peuples et les États, celle de la diversité culturelle, celle de l'affirmation identitaire et celle de la coexistence des savoirs (savoirs autochtones et savoirs scientifiques ; savoirs d'expériences et savoirs disciplinaires) et des compétences (Lévesque, 2002b).

Par ailleurs, depuis la commission royale : 1) les politiques autochtones sont au cœur des préoccupations gouvernementales ; 2) de nouveaux thèmes de recherche retiennent l'attention des chercheurs à l'instar des gouvernements et des instances autochtones : mondialisation, intégration continentale, transculturalité, éducation interculturelle, développement communautaire, cohésion sociale, tourisme social, gouvernance, mouvements transnationaux, développement durable, économie sociale ; 3) des thèmes de recherche moins nouveaux sont revisités à la lumière des enjeux et des défis qui se posent aux populations autochtones des Amériques et de la planète : racisme, discrimination, métissage, relations interculturelles, citoyenneté ; 4) les mouvements d'affirmation identitaire et politique des autochtones s'affirment de plus en plus ; 5) les enjeux de l'autonomie des peuples autochtones s'expriment tout autant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale ; 6) les projets d'ententes, de partenariats, de partage des ressources, voire de coexistence et de cogestion sont tout aussi nombreux que variés ; 7) les Premières Nations, les Inuits, les femmes autochtones, les Métis, les populations urbaines sont tous engagés dans des processus actifs d'affirmation et d'appropriation, y compris en regard du monde universitaire.

Dans une société du savoir qui mise sur une plus grande accessibilité à la connaissance, un renouvellement des modes de production des connaissances et un partage de l'information, cette spécificité du domaine de la recherche relative aux peuples autochtones pose d'abord quatre défis de taille à la communauté scientifique : 1) **bâtir des ponts entre des disciplines diverses** dont les traditions de recherche (à l'exception de l'anthropologie) sont relativement récentes et participer, ce faisant, à l'élaboration d'un réel projet transdisciplinaire ; 2) **regrouper les connaissances déjà accumulées** mais encore trop souvent produites dans l'isolement et circulant fort peu en dehors des cercles étroits de spécialistes ; 3) **diffuser plus largement la production scientifique** auprès des communautés et des instances autochtones ; 4) **consolider les enseignements universitaires** et revoir les assises de la formation afin de faire une plus large place à des formes plurielles et collectives d'enseignement et d'apprentissage.

Mais la spécificité de ce domaine de recherche tient aussi à quelque chose de plus fondamental. D'objet d'étude lointain et extérieur, les autochtones se sont imposés peu à peu comme sujets connaissant et réflexifs, véritables sujets anthropologiques. Ce faisant, leurs demandes pour une participation directe aux recherches qui les concernent s'expriment haut et fort depuis les années 1990. Ils font de plus en plus connaître leurs propres besoins en matière de recherche, contribuant ainsi au renouvellement et au déploiement des questionnements. Ils ont eux-mêmes élaboré de nouveaux protocoles de recherche et d'éthique afin de baliser la réalisation des enquêtes dans les communautés. Sous un autre angle, la recherche entourant les savoirs autochtones connaît une popularité grandissante autant en milieu autochtone qu'en milieu universitaire mais aussi au sein des gouvernements (notamment en regard de la protection des ressources renouvelables et de la biodiversité) et auprès des instances internationales.

Ce contexte particulier soulève de plus grands défis encore pour les chercheurs et la recherche, des défis qui commandent : 1) une **révision des modalités d'interaction** entre les chercheurs et les peuples autochtones de même qu'un questionnement sur les types de participation et de collaboration possibles ; 2) une **refondation des cadres conceptuels** à la lumière de la problématique de la transculturalité (c'est-à-dire en prenant en compte la différence dans les types de savoirs – scientifiques et autochtones – et dans les formes multiples de création de la connaissance) ; 3) une **restructuration des champs d'application et des pratiques** afin de promouvoir des démarches de recherche éthiques, réflexives et contextualisées (c'est-à-dire des pratiques ancrées dans la réalité sociale et politique des autochtones) ; 4) une **production de nouvelles connaissances** susceptibles de soutenir les initiatives de reconstruction sociale mises de l'avant par les autochtones eux-mêmes et reflétant les problèmes émergents auxquels ils doivent faire face.

LE RÉSEAU DE RECHERCHE COMME RÉPONSE SCIENTIFIQUE ET SOCIALE : LE CAS DE DIALOG

Ces défis obligent un repositionnement de la recherche au sein même du monde universitaire et décuplent nécessairement le besoin de se doter de nouveaux outils de recherche et de diffusion, notamment à destination des organismes et des collectivités autochtones, le besoin d'accroître les liens entre les acteurs de la recherche (chercheurs, étudiants, collaborateurs des instances autochtones), de même que celui de mettre sur pied de

nouveaux espaces de discussion, d'échange et de collaboration. En d'autres mots, il importe désormais de se donner les moyens de réfléchir collectivement aux enjeux théoriques, épistémologiques, méthodologiques et éthiques que recèle ce domaine.

Un réseau de recherche, dont la caractéristique première est de créer une interface entre l'université et la société, peut constituer cet espace essentiel à une démarche de type collectif et offrir ces nouveaux moyens. Il y a, dans la structure même d'un réseau, une impulsion créatrice, dynamique et stimulante sur le plan de la connaissance, des relations professionnelles et des relations interpersonnelles puisque le réseau est ouvert à la pluralité des besoins. Le réseau est à la fois un point de rencontre pour les individus provenant d'horizons variés et un tremplin pour l'avenir de la recherche. Ce qui fait sa richesse et sa force, contrairement aux formules de regroupement strictement académiques, ce sont justement les personnes qui le composent et les connaissances, compétences et savoirs que chacune apporte au réseau. Le réseau propose un mode transversal de fonctionnement, il incite au déploiement, il prend appui sur un noyau d'expertises multisectorielles pour multiplier ses actions vers l'extérieur (Castells, 1998 ; Musso, 2003b). Le réseau en tant que formule de regroupement fait appel à des capacités personnelles qui se trouvent décuplées du seul fait de leur inscription dans un projet collectif ; en ce sens, la structure d'un réseau est plus proche de la réalité qu'étudient les chercheurs des sciences sociales. D'ailleurs, l'innovation sociale « [...] n'est jamais le fruit des actions menées par une seule personne ou même une seule organisation, mais une affaire de réseau » (Gouvernement du Québec, 2001 : 12).

Ainsi, un réseau de recherche agit simultanément sur le plan scientifique et sur le plan social. Dans cette optique, la mise en réseau n'est pas qu'affaire d'infrastructure, de diffusion ou de transfert de connaissances ; elle est aussi et surtout affaire de positions épistémologiques à revoir, de paradigmes scientifiques à repenser et de rapports diversifiés à l'univers de la connaissance à reconnaître. La mise en réseau est « un procédé de raisonnement pour penser le monde » (Musso, 2003a : 7). Un procédé qui trouve son ancrage dans le lien social, dans l'égalité de ses membres quels qu'ils soient, dans l'appartenance à un projet collectif de mobilisation des connaissances et dans l'interfécondation de la recherche, contrairement à d'autres formules de regroupement plus classiques axées sur le statut institutionnel, la supériorité du savoir académique sur d'autres formes de savoir, les relations hiérarchiques et la collection de travaux de recherche individuels.

Le réseau de recherche se conçoit en réalité comme un dispositif de synthèse, de rencontre et d'agencement. Il favorise d'abord la synthèse des savoirs, des expériences, des expertises, des compétences, des pratiques, des liens. Il facilite et soutient la rencontre des acteurs associés aux étapes du processus de la connaissance : production, utilisation, circulation, diffusion, transmission, partage. Il permet aussi des agencements novateurs (banques de données relationnelles, outils de recherche collectifs, synthèses de connaissances) destinés à favoriser la circulation, le partage et l'insertion sociale de ces savoirs au bénéfice de tous les acteurs concernés, qu'ils proviennent de la communauté scientifique, des instances gouvernementales ou des instances autochtones. La recherche peut ainsi contribuer à transformer le monde dans lequel nous vivons et, dans le cas particulier de la recherche relative aux peuples autochtones, contribuer à améliorer les relations entre les autochtones et les autres citoyens du Canada et du Québec, tout en constituant un vecteur de reconnaissance sociale à part entière pour des groupes historiquement exclus de la scène publique et fermement engagés sur le chemin de l'autonomie.

Cette vision de la recherche en mode réseau sous-tend les activités, les actions et les réalisations de DIALOG depuis ses débuts en 2001. En effet, DIALOG contribue à la mise en place d'un dialogue constructif, novateur et durable entre l'université et les instances et communautés autochtones 1) par l'organisation d'événements publics, tables rondes, journées d'étude, forums de la recherche avec le concours des partenaires autochtones et universitaires ; 2) par une participation régulière au Congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) ; 3) par de nouvelles collaborations entre les chercheurs et les représentants des instances et des communautés autochtones pour des projets qui intègrent notamment des pratiques de recherche contextualisées ; 4) par des échanges d'expertises et de savoirs pour des enseignements universitaires ; 5) par un soutien financier d'appoint aux activités des membres et des partenaires dont la portée rejoint sa mission ; 6) par l'attribution d'allocations de voyage aux étudiants et aux chercheurs désireux de présenter les résultats de leurs travaux dans des communautés autochtones ou auprès d'instances autochtones.

Sous un autre angle, DIALOG fait connaître et valorise la production scientifique relative aux peuples autochtones : 1) en concevant et expérimentant des banques de données bibliographiques ; 2) en créant des atlas interactifs sur Internet ; 3) en offrant une vitrine documentaire à la communauté scientifique québécoise, canadienne et internationale ; 4) en

mettant à la disposition des chercheurs, des étudiants des communautés et instances autochtones des recueils de données et de résultats de recherche. Enfin, DIALOG participe au positionnement de ses membres à l'échelle nationale, intercontinentale et internationale : 1) en contribuant au rayonnement de leurs travaux et expertises ; 2) en soutenant les activités d'échanges et les rencontres scientifiques nationales et internationales ; 3) en soutenant la participation des chercheurs, des étudiants et des partenaires autochtones à des forums nationaux et internationaux sur les questions autochtones ; 4) en accueillant des chercheurs et des étudiants de l'extérieur du Québec ; 5) en favorisant la collaboration des chercheurs québécois à des équipes de recherche nationales, intercontinentales et internationales.

UNE NOUVELLE CULTURE DE LA RECHERCHE

Le centre de recherche classique, structure de regroupement caractéristique du monde universitaire, n'intervient pas à la manière d'un réseau puisque son objectif premier est l'avancement des connaissances au bénéfice des chercheurs et de leur domaine ou discipline d'appartenance ; généralement, le centre compose avec la réalité universitaire, même lorsqu'il intègre des acteurs provenant de l'extérieur de l'université. DIALOG, un regroupement novateur, compose plutôt avec une multitude de réalités en plus de la réalité du monde universitaire, ce qui peut parfois complexifier sa mise en œuvre mais qui lui procure à l'inverse une identité exclusive, l'assure d'un rayonnement beaucoup plus vaste et l'oblige à proposer des formules originales d'interaction. De ce fait, DIALOG soutient et promeut le développement et la construction d'un autre type de culture organisationnelle et institutionnelle autour et à partir de la recherche. En conséquence, DIALOG contribue à l'élaboration d'une nouvelle grammaire de la recherche afin que tous ses membres, quels qu'ils soient, puissent parler un langage commun. Cette grammaire s'élabore, entre autres, sur la base des principes collectifs suivants : partage, engagement, convergence, réflexivité.

Le **partage** a d'emblée deux sens en langue française. Un premier sens suggère une division (le partage entre plusieurs d'un bien donné). Un second suggère le rapprochement autour d'un bien dont le statut est collectif. Ainsi un budget, destiné à un groupe de chercheurs, peut être partagé (divisé) entre plusieurs personnes ; dans ce contexte, le budget est considéré commun, mais il sert à la réalisation de travaux individuels. Mais, dans une

autre perspective, un budget peut aussi servir à la collectivité formée de ces personnes afin qu'elles se dotent de biens, de produits ou de moyens auxquels toutes auront accès selon les circonstances, alors qu'individuellement elles n'auraient pu se les offrir. La valeur ajoutée d'un réseau de recherche est de cette nature : elle permet de se donner des moyens, de créer de nouveaux produits, que les chercheurs ou les acteurs de la recherche ne pourraient pas, individuellement, se donner. Le produit est par conséquent collectif et accessible à tous mais, de surcroît, chacun peut se l'approprier selon ses propres besoins. En d'autres mots, la portée du partage, lorsqu'il est appréhendé comme principe collectif, décuple réellement les capacités des individus.

L'**engagement** comme principe collectif est lié, dans une première forme, aux modalités de l'interaction entre les acteurs de la recherche. En ce sens, il est réellement associé à la fonction première du réseau qui est de mettre en relation ses multiples acteurs. Les activités mises de l'avant par le réseau de même que les services qu'il offre sont autant d'occasions de réaffirmer l'engagement du réseau envers tous ses membres quels qu'ils soient, sans faire de distinction de statut entre ceux qui sont issus du milieu universitaire et ceux provenant d'autres milieux. Dans une seconde forme, il revient au réseau en tant qu'entité autonome de créer les conditions et les circonstances favorables à la rencontre de ces acteurs diversifiés dans des lieux variés. Dans une troisième forme, l'engagement renvoie aux efforts investis pour que les liens créés entre les membres puissent se poursuivre et se maintenir au-delà d'activités ou de rencontres ponctuelles.

Le troisième principe, celui de la **convergence**, caractérise la mise en action du réseau, c'est-à-dire son mouvement et ses activités. Dans un mode d'organisation de type réseau, on ne saurait distinguer les activités de recherche qui créent de la connaissance de celles qui favorisent leur diffusion. Actuellement, au sein de l'université, il est courant de gérer la diffusion ou la circulation de la recherche comme étant des activités autonomes et décalées dans le temps, voire une obligation plutôt embêtante des organismes subventionnaires. Qui plus est, la diffusion, dans cet esprit, se limite souvent à l'expédition de textes aux revues scientifiques. À l'intérieur de la formule réseau, la diffusion est investie d'une autre finalité et d'un autre rôle. D'abord, elle intervient dès le début de la démarche scientifique et elle accompagne tout aussi bien la problématisation du thème de recherche que la collecte des données et leur analyse. Cette approche a l'avantage de ne pas cantonner la diffusion aux seuls résultats de recherche. En fait, dans une perspective de dialogue avec les partenaires autochtones, la diffu-

sion s'inscrit dans une relation continue et elle donne lieu à la préparation de produits diversifiés et non plus seulement à des articles scientifiques conçus pour la communauté scientifique exclusivement. Enfin, en intégrant dans un même processus toutes les étapes de la recherche, les chercheurs contribuent à favoriser l'appropriation de la connaissance dans d'autres milieux que le milieu universitaire, notamment dans les communautés autochtones mêmes qui auront fait l'objet de recherches précises.

La **réflexivité**, comme quatrième principe, renvoie à l'appartenance citoyenne et historique du chercheur. Elle favorise un repositionnement à la fois scientifique, social et politique de la recherche qui n'est plus dès lors la chasse gardée des seuls chercheurs, mais un possible espace de réconciliation entre autochtones et non-autochtones et, par extension, un outil de changement social et un dispositif d'intercompréhension (Lafrenière, Diallo, Dubie et Henry, 2005). En retour, elle oblige une vigilance et une responsabilité de la part du chercheur quant au rôle de la recherche et à la portée de ses résultats à la fois au sein de la communauté scientifique et dans la société. La réflexivité est un principe actif de la société du savoir, une société qui mise sur les porteurs de savoirs.

LES RÉPERCUSSIONS SUR LA CONNAISSANCE ET SUR LA SOCIÉTÉ

En créant les conditions propices à des échanges constructifs entre chercheurs de différentes appartenances disciplinaires et entre chercheurs et collaborateurs des instances et communautés autochtones, en instaurant une relation dialogique entre le monde universitaire et le monde autochtone, DIALOG incite ses membres à remettre en question leurs approches, leurs pratiques et leurs modes d'interaction avec les communautés autochtones et à envisager une production de savoirs en prise sur la réalité : « La thématique de la « société des savoirs » s'appuie plus ou moins explicitement sur l'hypothèse d'une diffusion de savoirs pertinents pour la gouvernance des sociétés, réalisant le rêve maintes fois formulé d'une science utile pour la régulation politique et non plus d'une science autocentrée sur son propre développement, discipline par discipline » (Martin, 2000 : 57). DIALOG s'inscrit, ce faisant, dans les grands questionnements contemporains sur le rôle des chercheurs, sur le statut de la science et de la connaissance et sur les relations entre la théorie et l'action.

Mais, de manière parallèle, les autochtones, en s'imposant à la fois comme acteurs politiques, sujets connaissant et réflexifs, détenteurs de

savoirs particuliers et porteurs d'une approche intégrée de la réalité, contribuent aussi à transformer le monde universitaire. Ils ont forcé les questionnements sur les limites des approches positivistes, sur la prétention à la constitution d'une science universelle et objective, sur la place de l'université comme lieu unique de production et de transmission du savoir, sur l'éthique de la connaissance et de la recherche. On ne compte plus d'ailleurs les travaux des intellectuels autochtones qui contribuent depuis une dizaine d'années à « relire » et à « refaire » la science et qui explorent de nouvelles méthodologies et approches (parmi lesquels Battiste et Henderson, 2000 ; Mihesuah, 1998 ; Mihesuah et Wilson, 2004 ; Smith, 1999). À bien des égards, les conclusions de ces travaux rejoignent celles qui ont été élaborées dans d'autres contextes par des auteurs comme Delanty (2001), Touraine (2005b) et Latour (2005), qui tentent de mieux cerner les liens entre la science et la société, qui prônent une démocratisation et un partage de la connaissance et qui insistent sur *le retour de l'humain dans les sciences sociales* (Touraine, 2005a).

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES DU CANADA (AUCC) (2002), *Orientations : le milieu universitaire*, Ottawa.
- ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS ET DES COLLÈGES DU CANADA (AUCC) (2005), *Rapport sur la recherche universitaire et la transmission du savoir*, Ottawa.
- BATTISTE, Marie et James Y. HENDERSON (2000), *Protecting Indigenous Knowledge and Heritage*, Saskatoon, Purich Publishing Ltd.
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CASTELLS, Manuel (1998), *L'ère de l'information. Tome 1 : La société en réseaux*, Paris, Fayard.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (CRPA) (1996), *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, 5 vol., Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC (CSTQ) (2003), *La prochaine génération de chercheurs québécois : un aperçu de ses conditions de pratique, de son objet de recherche et de ses défis*, Forum des cycles supérieurs, Montréal, UQAM, 25 mars, CST, 70 p.

- CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA (CRSH). (2005), *D'un conseil subventionnaire à un conseil du savoir. Le renouvellement des sciences humaines au Canada*, Rapport de la consultation, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA ET STATISTIQUE CANADA (CMEC) (2005), *Mobilisation du savoir : de la recherche aux politiques et à la pratique*, Rapport du colloque, Ottawa.
- DELANTY, Gerard (2001), *Challenging Knowledge : The University in the Knowledge Society*, Buckingham, Open University Press.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001), *Politique québécoise de la science et de la technologie*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec.
- HAWTHORN, Harry et Marc-Adélar TREMBLAY (1967), *Étude sur les Indiens contemporains*, 2 vol., Ottawa, Gouvernement du Canada.
- LAFRENIÈRE, Ginette, Papa Lamine DIALLO, Donna DUBIE et Lou HENRY (2005), « Can University/Community Collaboration Create Spaces for Aboriginal Reconciliation », *The First Peoples Child & Family Review*, vol. 2, n° 1, p. 53-66.
- LATOURE, Bruno (2005), *An introduction to Action-Network-Theory*, Oxford, Oxford University Press.
- LESEMANN, Frédéric, Yves BOISVERT et Diane SAINT-PIERRE (dir.) (2001), *Participer à l'évolution des sciences sociales. Un défi pour les partenaires de la recherche*, Québec, Les Éditions de l'IQRC.
- LÉVESQUE, Carole (2002a), « La culture entre mémoire et sens. Parcours de l'anthropologie amérindianiste québécoise », dans D. Lemieux et autres (dir.), *Traité de la culture*, Québec, Presses de l'IQRC et PUL, p. 97-119.
- LÉVESQUE, Carole (2002b), « Les savoirs des Autochtones, questions, enjeux, défis », dans J.-P. Baillargeon (dir.), *Transmission de la culture. Petites sociétés. Mondialisation*, Montréal, Presses de l'IQRC et PUL, p. 201-212.
- MARTIN, Claude (2000), « Les savoirs aux prises avec l'opinion : l'exemple des effets du divorce », *RIAC-Lien social et politiques*, n° 50, p. 57-71.
- MIHESUAH, Devon A. (dir.) (1998), *Natives and Academics. Researching and Writing about American Indians*, University of Nebraska Press.
- MIHESUAH, Devon A. et Angela CAVENDER WILSON (dir.) (2004), *Indigenizing the Academy. Transforming Scholarship and Empowering Communities*, Lincoln, University of Nebraska Press.
- MUSSO, Pierre (2003a), *Critique des réseaux*, Paris, Presses universitaires de France.

- MUSSO, Pierre (dir.) (2003b), *Réseaux et sociétés*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La politique éclatée ».
- NOWOTNY, Helga, Peter SCOTT et Michael GIBBONS (2004), *Re-Thinking Science. Knowledge and the Public in an Age of Uncertainty*, Cambridge, Polity.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (2000), *Société du savoir et gestion des connaissances*, Paris, Éditions OCDE.
- ORGANIZATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) (2000), *Social Sciences for Knowledge and Decision Making*, OECD Proceedings, 212 p.
- ORGANIZATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) (2001), *Social sciences and Innovation*, OECD Publishing.
- OUELLET, Patrice (2004), « Les nouveaux modes de production de connaissances, la recherche en PME et le développement économique : l'inévitable tension entre "pertinence sociale" et "scientificité" », *Revue internationale P.M.E.*, vol. 17, n^{os} 3-4, p. 95-120.
- SMITH, Linda Tuhiwai (1999), *Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples*, Dunedin, University of Otago Press.
- TOURAINÉ, Alain (2005a), « Adieu au discours social sur la réalité sociale », dans D. Mercure (dir.), *L'analyse du social. Les modes d'explication*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 301-313.
- TOURAINÉ, Alain (2005b), *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris, Fayard.
- UNESCO (2005), *Vers les sociétés du savoir*, Rapport mondial de l'Unesco, Paris, Éditions Unesco, 237 p.